

GROUPE CRIT
Société Anonyme au capital de 4 050 000 euros
Siège social : 92-98 Boulevard Victor Hugo – 92110 Clichy
622 045 383 R.C.S. Nanterre

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société **GROUPE CRIT** sont avisés qu'une assemblée générale mixte se tiendra le **7 juin 2017 à 10h00 à l'HOTEL KYRIAD - 9 RUE LA FONTAINE - 93400 SAINT OUEN** afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Constat de l'absence de convention nouvelle,
- Renouvellement du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire,
- Non renouvellement et non remplacement de Monsieur Yves Nicolas aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant,
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux (président-directeur général et directeurs généraux délégués),
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,
- Ratification du transfert du siège social,

À caractère extraordinaire :

- Modification de l'article 18 « direction générale » des statuts de la société afin d'élever la limite d'âge du directeur général,
- Pouvoirs pour les formalités.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, notwithstanding toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **05 juin 2017** à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique

dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation doit être également délivrée par son intermédiaire financier à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- 2) donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 I du Code de Commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à CACEIS Corporate Trust une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.
- 3) voter par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante ct-mandataires-assemblees@caceis.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant CACEIS Corporate Trust pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

- pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante ct-mandataires-assemblees@caceis.com en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à **CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** (ou par fax au 01.49.08.05.82).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée générale ou dans les délais prévus par l'article R. 225-80 du Code de Commerce pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **05 juin 2017**, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de **GROUPE CRIT** et sur le site internet de la société www.groupe-crit.com ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par **CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné chez **CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception (ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante infosactionnaires@groupe-crit.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

GROUPE CRIT
Société Anonyme au capital de 4 050 000 euros
Siège social : 92-98 Boulevard Victor Hugo – 92110 Clichy
622 045 383 R.C.S. Nanterre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 7 JUIN 2017

Projet d'ordre du jour

À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Constat de l'absence de convention nouvelle,
- Renouvellement du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire,
- Non renouvellement et non remplacement de Monsieur Yves Nicolas aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant,
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux (président-directeur général et directeurs généraux délégués),
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,
- Ratification du transfert du siège social,

À caractère extraordinaire :

- Modification de l'article 18 « direction générale » des statuts de la société afin d'élever la limite d'âge du directeur général,
- Pouvoirs pour les formalités.

Projet de texte des résolutions

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 20 277 081,29 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 75 404 066 euros.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Origine

- Bénéfice de l'exercice	20 277 081,29 €
--------------------------	-----------------

Affectation

- Aux actionnaires à titre de dividendes	4 500 000,00 €
- Au poste « autres réserves »	15 777 081,29 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,40 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 28 juin 2017.

Le paiement des dividendes sera effectué le 30 juin 2017.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2013	2.475.000 €* soit 0,22 € par action	-	-
2014	3.487.500 €* soit 0,31€ par action	-	-
2015	4.500.000 €* Soit 0,40 € par action	-	-

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau

Quatrième résolution

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
- Constat de l'absence de convention nouvelle)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cinquième résolution

(Renouvellement du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire)

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il a déclaré accepter ces fonctions.

Sixième résolution

(Non renouvellement et non remplacement de Monsieur Yves Nicolas aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite loi Sapin II, décide de ne pas renouveler ni remplacer Monsieur Yves Nicolas aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, la société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes titulaire, n'étant ni une personne physique ni une société unipersonnelle.

Septième résolution

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (président directeur général

et directeurs généraux délégués) établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux au titre de leur mandat tels que décrits au chapitre 4 du document de référence 2016 de la société.

Huitième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 10 juin 2016 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise par la loi notamment :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 10 juin 2016 dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 110 euros par action hors frais d'acquisition. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions

(coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 123 750 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Neuvième résolution

(Ratification du transfert du siège social)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de ratifier le transfert du siège social du 92/98 Boulevard Victor Hugo 92110 Clichy au 6 rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS, décidé par le Conseil d'Administration réuni en date du 28 mars 2017.

À caractère extraordinaire :

Dixième résolution

(Modification de l'article 18 «DIRECTION GENERALE » des statuts de la société afin d'élever la limite d'âge du directeur général)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'alinéa 9 de l'article 18 « DIRECTION GENERALE » des statuts de la Société afin d'élever la limite d'âge du Directeur Général et de le modifier, en conséquence, comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de quatre-vingt-cinq ans. Lorsqu'en cours de fonction cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général ».

Onzième résolution

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

3.1. Rapport de gestion

UNE NOUVELLE ANNÉE RECORD POUR LE GROUPE

Après une excellente année 2015, le groupe enregistre un nouvel exercice record et dépasse significativement son objectif de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

La croissance ressort à 10,3 % à périmètre et change constants et l'EBITDA de l'exercice affiche une hausse de 6,7 % à 124,3 M€.

3.1.1 Les comptes consolidés du groupe

en M€	2016	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 145,3	1 939,9
<i>En France</i>	1 667,2	1 472,5
<i>À l'international</i>	478,0	467,5
EBITDA ⁽¹⁾	124,3	116,5
Résultat opérationnel courant	105,1	99,1 ⁽²⁾
Résultat opérationnel	105,1	102,3
Résultat financier	4,7	6,4
Résultat avant impôt	109,6	111,0
Résultat net	75,3	77,1
Résultat net part du Groupe	75,4	73,5
Résultat net par action (en euro)	6,79	6,62

(1) Résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements

(2) Retraité en conformité avec les recommandations de l'AMF relatives à l'arrêté des comptes

Les chiffres d'affaires communiqués ci-dessous par pôle d'activité s'entendent avant éliminations inter-activités qui s'élèvent à (19,0) M€.

Le compte de résultat

Le groupe CRIT réalise en 2016 un chiffre d'affaires de 2,14 milliards d'euros, en hausse de 10,6 %. Cette forte progression est d'autant plus satisfaisante qu'elle fait suite à un exercice 2015 déjà en hausse de plus de 14 %.

Cette performance est essentiellement organique ; à périmètre et taux de change constants, le taux de croissance s'inscrit à 10,3 %.

L'analyse de l'évolution trimestrielle du chiffre d'affaires montre que la dynamique a été soutenue tout au long de l'année, avec des progressions de +13,9 % au 1^{er} trimestre, +9,6 % au deuxième trimestre, +8,6 % au troisième trimestre et une progression qui ressort à +10,9 % au quatrième trimestre.

Les deux pôles d'activité du groupe sont en croissance significative.

Dans le travail temporaire et le recrutement, dont la contribution à l'activité totale du groupe reste stable à 85,3 %, le groupe confirme sa solide dynamique de croissance : le chiffre d'affaires s'établit à 1 829,7 M€ en hausse de 11,3 %.

À périmètre et taux de change constants, la croissance ressort à 10,9 %.

Cette solide croissance a été portée par l'excellente performance réalisée en France.

Le chiffre d'affaires sur la zone ressort à 1 393,1 M€ en croissance organique de 14,1 % ; le groupe surperforme une nouvelle fois son marché de référence qui s'inscrit à +6,8 % sur l'exercice (source Prism'emploi).

Cette performance, d'autant plus notable qu'elle succède à une croissance organique de 12 % en 2015, porte la contribution de la France dans le chiffre d'affaires du pôle à 76,1 %.

À l'international, après une année 2015 soutenue par l'intégration de plusieurs acquisitions, la croissance 2016 a été essentiellement organique.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 436,6 M€ en hausse de 3,1 % (+1,6 % à périmètre et taux de change constants).

La part de l'activité réalisée à l'international s'établit à 23,9 % de l'activité totale du pôle. Les États-Unis et l'Espagne concentrent 89,4 % du pôle à l'international.

Sur le pôle multiservices, qui représente 14,7 % de l'activité totale (après éliminations inter-activités), le groupe confirme sa dynamique. Après un exercice 2015 en hausse de 7,7 %, le groupe affiche une croissance organique de 6,9 % avec un chiffre d'affaires s'élevant à 334,5 M€.

Cette évolution est notamment portée par les activités aéroportuaires qui représentent 73,2 % de l'activité totale du pôle, avec un chiffre d'affaires à 244,9 M€ en hausse de 5,7 %.

L'exercice 2016 est marqué par une nouvelle progression des résultats.

À titre liminaire, il est précisé qu'en application des recommandations de l'AMF relatives à l'arrêté des comptes 2016, le groupe a revu la qualification des éléments non courants de résultat. Ainsi, la recommandation de l'AMF visant explicitement les amortissements d'immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprise, le groupe les a reclassés dans le résultat opérationnel courant (ils étaient jusqu'alors comptabilisées en autres charges opérationnelles).

Pour des raisons de comparabilité, le groupe a décidé de présenter à compter des comptes de l'exercice 2016, ses marges en Ebitda et non plus en résultat opérationnel courant.

L'Ebitda du groupe s'établit à 124,3 M€ contre 116,5 M€ en 2015 en croissance de 6,7 %. Il représente 5,8 % du chiffre d'affaires contre 6 % en 2015.

Le montant brut non actualisé du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi comptabilisé par le groupe en France s'est élevé à 57,8 M€ contre 50,2 M€ au titre de l'année 2015.

Sur le pôle travail temporaire et recrutement, l'Ebitda s'établit à 98,6 M€ en croissance de 6,8 %.

Il représente 5,4 % du chiffre d'affaires contre 5,6 % en 2015.

Sur le pôle multiservices, l'Ebitda progresse de 6,3 % à 25,7 M€ et représente 7,7 % du chiffre d'affaires.

L'Ebitda des activités aéroportuaires s'établit à 20,4 M€ avec une marge de 8,3 % contre 8,5 % en 2015.

Les autres services dégagent un Ebitda de 5,2 M€ en progression de 18 % par rapport à 2015 ; la marge progresse de 5,5 % en 2015 à 5,8 %.

L'examen complémentaire du compte de résultat fait également apparaître :

- Des dotations nettes aux amortissements qui s'élèvent à 19,2 M€, en croissance de 1,7 M€, dont 1,6 M€ sont liées à l'opération immobilière de Saint-Ouen et 6,6 M€ concernent l'amortissement des incorporels d'acquisition aux Etats-Unis ;
- Des autres charges et produits opérationnels nuls, qui correspondaient en 2015 à la plus-value de 3,2 M€ dégagée par la cession de la participation minoritaire détenue par le groupe dans le capital de la société Handling Partner Gabon ;
- Une contribution des sociétés mises en équivalence pour (0,2) M€ contre 2,3 M€ en 2015, dont l'essentiel provient de la participation de 25 % détenue par le groupe dans le capital de la société AERCO, gestionnaire des aéroports du Congo ;
- Un résultat financier en forte diminution, à 4,7 M€ contre 6,4 M€ en 2015 ; Les charges d'intérêts sont demeurées stables à 2 M€. L'évolution du résultat financier s'explique notamment :
 - par l'effet du résultat de change qui représente un gain de 2,7 M€ en 2016 mais qui s'inscrit en baisse de 5,4 M€ par rapport à 2015 essentiellement en raison de l'évolution du change du Dollar américain
 - et par le résultat des effets d'actualisation du CICE et des put minoritaires qui représente un gain de 4,1 M€ et qui s'inscrit en amélioration de 4,3 M€ par rapport à 2015 ;
- Une charge d'impôt sur le résultat de (34,3) M€ contre (33,8) M€ ; rapporté à la base taxable, le taux d'imposition reste stable à 31 %.

Au total, au 31 décembre 2016, le résultat net part du groupe progresse de 2,6 % à 75,4 M€.

Le bilan

La lecture du bilan consolidé illustre la solide structure financière du groupe et fait apparaître :

- Le renforcement continu des fonds propres qui s'améliorent de près de 68,4 M€ et sont portés de 367,2 M€ à 435,6 M€ ;
- Des actifs non courants à 487,6 M€ qui croissent de près de 72 M€ essentiellement en raison :
 - du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi qui, net des imputations d'impôts sur le résultat et des effets d'actualisation, vient augmenter les actifs financiers non courants de 44,6 M€,
 - des dépenses d'investissement de 21,3 M€ dont 15,7 M€ de CAPEX opérationnels et 5,6 M€ consacrés à la fin de la construction de l'immeuble, qui conformément au planning, a été livré en mars 2016,
 - Des actifs incorporels liés aux acquisitions réalisées aux États-Unis et au Royaume-Uni pour 24 M€,
 - Des amortissements de 19,7 M€
- Un besoin en fonds de roulement (BFR) maîtrisé dont la croissance s'explique par l'évolution du volume d'activité qui pèse pour 18,5 M€ et à hauteur de 13,5 M€ par le changement de rythme de paiement des retraites.
- Un endettement net hors Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi de 46,3 M€ qui augmente de 28,9 M€.

Le groupe dispose ainsi d'une capacité de financement importante pour la poursuite de sa stratégie d'acquisition.

3.1.2 L'activité du groupe par pôle

Le pôle travail temporaire et recrutement : une solide croissance

Accélération en France

Croissance à l'international

En M€	2016	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 829,7	1 644,7
<i>En France</i>	1 393,1	1 221,2
<i>À l'international</i>	436,6	423,4
EBITDA	98,6	92,4
Résultat opérationnel courant	90,2	84,3

Après une excellente année 2015, le pôle travail temporaire et recrutement confirme sa solide dynamique de croissance.

Le chiffre d'affaires, à 1,83 milliard d'euros ressort en croissance de 11,3 %.

À périmètre et taux de change constants, la progression s'établit à 10,9 %.

En France, où est réalisé plus de 76 % de l'activité travail temporaire et recrutement, le groupe surperforme pour la quatrième année consécutive son marché de référence, et gagne trimestre après trimestre, de nouvelles parts de marché.

Le chiffre d'affaires s'établit à 1 393,1 M€ en croissance organique de 14,1 % ; cette progression affiche une nouvelle fois une nette surperformance par rapport à la croissance du marché français en hausse de 6,8 % sur l'année (source Prism'emploi).

Cette performance est d'autant plus notable qu'elle succède à une croissance organique de 12 % en 2015 ; elle s'appuie à la fois sur la

capacité du groupe à conquérir de nouvelles parts de marché, à la qualité de son mix client et à sa diversification sectorielle.

L'évolution sectorielle témoigne de la qualité du développement commercial du groupe sur son premier secteur d'activité, l'industrie ; sur ce secteur, qui concentre 50 % de l'activité du pôle, le groupe enregistre un chiffre d'affaires en croissance de plus de 18 %. Cette performance illustre la forte demande du secteur automobile où le groupe occupe des positions très significatives et également la contribution des autres secteurs tels que le commerce, la logistique ou l'agroalimentaire. Hors automobile, l'activité du groupe progresse ainsi de plus de 7 % sur un marché comparable en hausse de 5,0 %.

Dans le secteur des Services, après une hausse de plus de 6 % en 2015, la progression reste soutenue avec un chiffre d'affaires en progression de plus de 12 % sur l'année 2016, maintenant ainsi sa part dans l'activité totale à 35 %.

Sur le secteur du BTP, le groupe affiche un chiffre d'affaires en progression de 6,4 %, avec une bonne fin d'année qui se confirme en début d'exercice 2017.

En termes de typologie de clients, les PME concentrent 49 % de l'activité. La contribution des grands comptes, à 51 % de l'activité, se renforce logiquement, portée par la forte progression du groupe dans l'industrie et notamment dans l'automobile.

La performance réalisée en France s'est accompagnée d'une consolidation des positions **à l'international**.

Après une année 2015 soutenue par l'intégration de plusieurs acquisitions, la croissance de l'activité à l'international a été réalisée essentiellement en organique.

Le chiffre d'affaires s'établit à 436,6 M€, en progression de 3,1 %, portant à 23,9 % la part de l'international dans l'activité totale du pôle. A périmètre et taux de change constants, la croissance ressort à 1,6 %.

Les États-Unis et l'Espagne sont les principaux pays contributeurs et concentrent 89,4 % de l'activité internationale.

Aux États-Unis, où le groupe mène une stratégie de croissance offensive depuis l'acquisition, en 2011, du groupe PeopleLink, le chiffre d'affaires est stable à 285,1 M€.

À périmètre et taux de change constants, l'activité ressort en léger repli de 2,74 %.

Cette évolution, due à des difficultés momentanées de recrutement et de fidélisation des intérimaires sur le secteur IT qui est en plein emploi, ne remet pas en cause le bien-fondé de la stratégie du groupe sur ce secteur.

Ainsi, afin de renforcer ses positions et son expertise en matière de recrutement sur le marché du staffing IT, le groupe s'est porté acquéreur en novembre 2016 du fonds de commerce de la société Teamsoft spécialisée dans les technologies numériques.

Cette société, créée en 1996 et basée dans le Wisconsin, a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 28 M\$ en 2016 ; elle bénéficie d'une forte expertise dans la délégation et le recrutement sur des métiers IT très qualifiés (chefs de projet, développeurs et web développeurs, ingénieurs et administrateurs systèmes, ingénieurs infrastructures, etc.) et bénéficie également d'un solide portefeuille de contrats moyen et long termes avec des grandes administrations et entreprises privées du Wisconsin, de l'Indiana, du Texas et du New Jersey.

En Espagne, le groupe réalise un excellent exercice ; il franchit le cap des 100 millions d'euros de chiffre d'affaires et enregistre, pour

la quatrième année consécutive, une croissance organique à deux chiffres. Le chiffre d'affaires s'établit à 105 M€ en hausse de 16,6 %.

Cette excellente progression est d'autant plus notable qu'elle est réalisée à périmètre quasi comparable, une seule agence ayant été créée sur le réseau ibérique en 2016, et qu'elle surperforme de façon significative le marché de référence qui s'inscrit en hausse de +10 % (source Asemplo).

Cette croissance bénéficie de l'amélioration de la conjoncture économique continue sur ce pays qui enregistre en 2016 comme en 2015, un PIB en hausse de 3,2 %.

Sur ses autres implantations à l'étranger (en Allemagne, au Maroc, en Suisse et en Tunisie), qui concentrent 10,6 % de l'activité internationale, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 46,1 M€ contre 47,3 M€ en 2015.

L'exercice 2016 s'est également traduit par une nouvelle progression des résultats, après d'excellents résultats en 2015.

L'Ebitda du pôle travail temporaire et recrutement s'établit à 98,6 M€ en croissance de 6,8 %. Il représente 5,4 % du chiffre d'affaires contre 5,6 % en 2015.

En France, l'Ebitda progresse de 14,6 % à 78 M€, la marge s'établissant à 5,6 % du chiffre d'affaires, stable par rapport à l'exercice précédent.

Cette stabilité est d'autant plus remarquable que l'exercice 2016 a été marqué par la mise en place de la mutuelle intérimaires et par un effet mix légèrement défavorable, lié à une conjoncture dans laquelle les grands comptes croissent plus vite que les PME.

À l'international, avec une croissance plus modeste qui s'établit à 1,6 % en organique, l'Ebitda s'élève à 20,6 M€ ; il représente 4,7 % du chiffre d'affaires contre 5,7 % en 2015.

Ce recul est notamment lié à la pénurie de profils constatée aux États-Unis dans les secteurs IT et contrôle qualité qui a pénalisé provisoirement le développement de l'activité américaine sur ces deux principaux verticaux business du groupe.

Le pôle multiservices : une dynamique confirmée

En M€	2016	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	334,5	312,9
EBITDA	25,7	24,1
Résultat opérationnel courant	14,9	14,7

Après un exercice 2015 en hausse de 7,7 %, le pôle multiservices affiche une croissance totalement organique de 6,9 %. Le chiffre d'affaires s'établit à 334,5 M€.

Les activités aéroportuaires qui concentrent 73,2 % de l'activité du pôle, affichent une croissance de 5,7 %.

Sur les autres services, le groupe réalise un bon exercice, avec un chiffre d'affaires de 89,7 M€ contre 81,1 M€ en hausse de 10,6 %, portée par les activités ingénierie et maintenance industrielle en croissance de plus de 13 %.

Le pôle contribue également positivement aux résultats de l'exercice ; l'Ebitda ressort à 25,7 M€ contre 24,1 M€ en progression de 6,3 %.

Sur les activités aéroportuaires, après deux années de forte croissance et une appréciation très significative de la rentabilité de ces activités, le groupe s'est attaché à la consolidation de ses performances

opérationnelles. L'Ebitda s'établit à 20,4 M€ en hausse de 3,5 % et représente 8,3 % contre 8,5 %. Malgré ce léger repli, cette performance est très satisfaisante, l'Ebitda ayant été multiplié par 2 en trois ans.

Les autres activités dégagent un Ebitda de 5,2 M€ en progression de 18 % par rapport à 2015 ; il représente 5,8 % du chiffre d'affaires contre 5,5 %.

Les activités aéroportuaires

En M€	2016	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	244,9	231,8
EBITDA	20,4	19,7
Résultat opérationnel courant	12,3	11,3

Après un exercice 2015 en hausse de plus de 7 %, les activités aéroportuaires ont continué à surperformer en 2016. Elles affichent à nouveau une croissance soutenue avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 244,9 M€ en hausse de 5,7 %.

Cette progression a été portée par **la France** qui concentre 83 % des activités aéroportuaires.

Le groupe confirme une nouvelle fois son leadership avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 203,4 M€ en hausse de 8,4 %.

Avec 63 compagnies aériennes assistées en 2016, le développement des activités aéroportuaires du groupe est adossé à un portefeuille solide et récurrent.

Ce portefeuille a encore été renforcé en 2016 avec la signature de 6 nouveaux contrats et le renouvellement de 5 contrats d'assistance pluriannuels avec des compagnies opérant sur les aéroports de Roissy Charles et Gaulle et Orly et la signature de deux nouveaux contrats pluriannuels sur l'aéroport de Nice Côte d'Azur où le groupe a été nommé prestataire en 2015.

En 2016, le groupe a participé au nouvel appel d'offres de renouvellement des licences d'assistance aéroportuaire lancé à la suite de la décision du Tribunal administratif de Paris qui avait annulé, à compter du 30 mars 2018, la désignation des trois sociétés autorisées à proposer les services d'assistance en escale sur les aéroports de Roissy CDG et Orly Ouest.

Par décision du ministre chargé de l'aviation civile en date du 27 mars 2017, le groupe a été de nouveau désigné et de fait confirmé en qualité de prestataire de services d'assistance en escale autorisé à exercer sur les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et Orly. Les licences initialement attribuées en 2014, sont délivrées pour une durée de 7 années et permettent au groupe d'opérer sur les aéroports CDG1, CDG2, CDG3, Orly Sud et Orly Ouest jusqu'en 2021.

À l'international, les activités aéroportuaires ont réalisé un chiffre d'affaires de 41,4 M€ contre 44 M€ en 2015.

Cette évolution résulte d'une baisse des activités au Congo pénalisées par un contexte économique et politique perturbé et l'arrêt des opérations de la compagnie nationale.

Portées par un trafic aérien très favorable, les activités irlandaises ont affiché des performances soutenues sur l'année.

La fin de l'exercice 2016 marque un tournant majeur pour les activités aéroportuaires du groupe en Angleterre avec l'acquisition, le 31 décembre 2016, de la société Cobalt Ground Solutions, 3^e plus grand prestataire aéroportuaire sur l'aéroport London Heathrow.

Créée en 2009 à la suite du regroupement des filiales d'assistance aéroportuaire d'Air France (AFSL) et de KLM (KGS), cette société assure l'ensemble des opérations full handling sur les terminaux 3 et 4 de l'aéroport London Heathrow.

L'intégration de cette société, effective à compter du 1^{er} janvier 2017, devrait apporter aux activités aéroportuaires du groupe un chiffre d'affaires additionnel de plus de 40 millions d'euros en année pleine.

Avec cette acquisition, le groupe renforce de façon très significative sa présence au Royaume-Uni ; il prend position sur le 1^{er} aéroport européen, fort d'un trafic aérien de plus de 75 millions de passagers par an, qui bénéficie d'un potentiel de développement important avec l'ouverture prévue d'une troisième piste à l'horizon 2025.

Les autres services

En M€	2016	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	89,7	81,1
EBITDA	5,2	4,4
Résultat opérationnel courant	2,6	3,4

Les autres activités du groupe réalisent un chiffre d'affaires de 89,7 M€ contre 81,1 M€ en hausse de 17,6 %.

Cette évolution est portée par les activités ingénierie et maintenance qui réalisent un très bon exercice, avec un chiffre d'affaires de 68,9 M€ en hausse de 13,4 %.

Les autres activités regroupent notamment la gestion d'informations dématérialisées, les fournitures pour l'industrie et le bâtiment, les prestations d'accueil et la formation.

3.1.3 Les comptes sociaux de Groupe CRIT

La société Groupe CRIT est la société mère, holding du groupe qu'elle forme avec l'ensemble de ses filiales.

Elle exerce son activité au service du groupe et ses résultats sociaux ne peuvent être dissociés des résultats consolidés du groupe.

Son chiffre d'affaires est constitué des facturations de prestations de services qu'elle fournit à ses filiales dans le cadre du développement de leurs activités en sa qualité de société animatrice du groupe, et des facturations de charges et dépenses communes.

Ainsi, l'évolution de son chiffre d'affaires est directement liée à l'évolution de l'activité de ses filiales.

En 2016, le chiffre d'affaires réalisé s'établit à 6,6 M€ contre 6,4 M€ en 2015 ; les charges d'exploitation s'élèvent à 5,6 M€ contre 5,9 M€ en 2015.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 1,2 M€ contre 639 K€.

Le résultat financier s'établit à 20,7 M€ contre 15,7 M€.

Il est principalement constitué des produits financiers reçus des participations pour 16,9 M€, d'intérêts perçus pour 4,5 M€ et de gains de change pour 2,3 M€.

Le résultat exceptionnel s'établit à 258 K€ contre 79 K€.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices de 1,8 M€, l'exercice clos le 31 décembre 2016 fait apparaître un résultat net de 20,3 M€ contre 13,5 M€ en 2015.

GROUPE CRIT

Société Anonyme au capital de 4 050 000 euros
Siège social : 92-98 Boulevard Victor Hugo – 92110 Clichy
622 045 383 R.C.S. Nanterre

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(Art. R225-88 du Code de commerce)

Je soussigné : **NOM**.....

Prénoms.....

Adresse.....

.....

Adresse électronique.....

Propriétaire de ACTION(S) de la société GROUPE CRIT

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du **7 juin 2017**, tels qu'ils sont visés par l'article R225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales au format suivant :

- papier
- fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

Fait à, le.....

Signature

NOTA : Les actionnaires titulaires de **titres nominatifs** peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R225-81 et R225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.